

Vedène

Modification n°2 approuvée par délibération
du conseil municipal du 19 décembre 2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE DE VEDENE

Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION N°2 DU PLU

5.ZONAGE

Planche globale au 1/6000 ème

Révision générale du PLU approuvée le 07/03/2019

Modification n°1 du PLU approuvée le 11/07/2024

Pour la modification n°2 du PLU :
Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE et Stéphane VERNIER
4, place de la Poste
30131 PULHAUT
stvernier@lacroze.fr





Occupations et utilisations du sol :

UA

Nom de zone du PLU

Zonage du PLU

Espaces Boisés Classés

Espace Vert Paysager concerné par l'article PE3 du règlement du PLU
(Protection au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Zone humide à préserver (Petit Flory)
(Protection au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Bâtiment à caractère patrimonial concerné par l'article PE4 du règlement du PLU
(Protection au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

Servitudes et réservations :

Servitude de mixité sociale
(au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme)

Servitude de mixité sociale
(au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)

Périmètre d'Orientation d'Aménagement

Emplacement réservé
n° d'emplacement réservé
emprise de l'emplacement réservé de voirie

Périmètre d'Aménagement d'Espace Public et de voirie
Servitude de réalisation de voirie

Linéaire de préservation de la diversité commerciale
(au titre de l'article R.151-37 4° du code de l'urbanisme)

Marge de recul des constructions de 10m autour du canal de Vaucluse
(au titre de l'article R.151-37 4° du code de l'urbanisme)

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés * 2018

N° ER	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	LARGEUR DES VOIES
VOIRIE				
V1	Déviaton de la RD 53 depuis l'avenue des Verguets jusqu'à l'avenue Vidier, via le chemin des Archicoles	Conseil Départemental	17 954 m²	15 m
V2	Élargissement du chemin de Capeau	Commune	5 700 m²	10 m
V3	Élargissement du chemin de la Banastière depuis la RD 53 au chemin de la Blanchère	Commune	9 156 m²	10 m
V4	Création d'une voie de liaison au sud du chemin de la Banastière jusqu'à la RD 53	Commune	2 900 m²	12 m
V5	Création d'un axe de liaison piétonne entre l'avenue M.Jouveau et la RD 53	Commune	4 044 m²	9 m
V6	Prolongement d'une voie inter-quartier entre le quartier du Clos des Galliers et le chemin de la Vieille Grange	Commune	573 m²	8 m
V7	Élargissement de la rue de Saint-Gens depuis le quartier du Clos des Chiens jusqu'à l'avenue Vidier	Commune	1 983 m²	10 m
V8	Aménagement de la voie de desserte des habitations au nord du collège Lou Vignarès, depuis l'avenue de la Libération avec réalisation d'une aire de retournement d'un diamètre de 13 m en bout de voie	Commune	2 396 m²	8 m
V9	Aménagement d'une contre-allée de l'avenue de la Fondrie entre le giratoire de la place du Petit Port et le canal de Vaucluse	Commune	1 077 m²	6 m
V10	Aménagement du chemin d'entretien du ruisseau de Saint-Rasset	Commune	3 815 m²	4 m
V12	Élargissement du chemin de desserte des habitations depuis le chemin de la Tayolle	Commune	689 m²	6 m
V13	Élargissement du chemin de desserte des Closors et jonction jusqu'au chemin Magali	Commune	1 352 m²	8 m
V14	Aménagement et élargissement du chemin de Magali, Voie inter-quartier	Commune	1 378 m²	8 m
V15	Élargissement du chemin de Saint-Roch	Commune	440 m²	
V17	Aménagement d'une contre-allée de la RD 942	Conseil Général	7 225 m²	
V18	Aménagement d'un carrefour d'entrée de ville sur la RD 6	Conseil Général	5 230 m²	

BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES				
B1	Bassin de rétention des eaux pluviales	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	10 712 m²	
B2	Bassin de rétention des eaux pluviales	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	4 172 m²	
B4	Bassin de rétention des eaux pluviales	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	8 800 m²	
B5	Bassin de rétention des eaux pluviales	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	4 041 m²	
B6	Bassin de rétention des eaux pluviales	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	10 137 m²	
B8	Bassin de rétention des eaux pluviales	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	28 719 m²	
B10	Bassin de rétention des eaux pluviales	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	14 895 m²	
B11	Bassin de rétention des eaux pluviales	Société Mixte du Bassin des Sorgues	30 182 m²	

FOSSÉ DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE				
F1	Création d'un fossé de récupération des eaux de pluie le long du chemin des Belys et du Moulin	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	577 m²	2 m
CHEMINEMENTS II MODÈS D'OUI II				
C1	Création d'un cheminement piéton entre l'avenue de la République et la place du Petit Port	Commune	121 m²	2,5 m
C2	Création d'un cheminement piéton entre l'avenue de la Fondrie et le canal de Vaucluse	Commune	354 m²	3 m
C3	Création d'un cheminement piéton et chemin d'entretien des berges le long du canal de Vaucluse	Commune	6 827 m²	4 m
C4	Création d'un cheminement piéton entre l'avenue de la Fondrie et l'avenue d'Eguelles	Commune	1 041 m²	4 m
C5	Création d'un cheminement piéton entre les secteurs Petit Flory Nord et Petit Flory Sud	Commune	1 698 m²	5 m
ESPACE PUBLIC				
E1	Requalification de l'espace public	Commune	208 m²	
E2	Requalification de l'espace public	Commune	169 m²	
AIRE DE STATIONNEMENT				
P1	Création d'une aire de stationnement sur le site de l'ancienne carrière	Commune	10 049 m²	

SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE (ARTICLE L.151-41 DU C.U.)			
N° de la servitude	Localisation	Programme de logements	Superficie du site
SMS 01	Petit Flory Sud	Un minimum de 35% de la surface de plancher sera réservé à la production de Logements Locatifs Sociaux	14 805 m²
SMS 02	Place du Petit Port	Un minimum de 40% de la surface de plancher sera réservé à la production de Logements Locatifs Sociaux	8 376 m²
SMS 03	Rue Marcel Cerdan	Un minimum de 50% de la surface de plancher sera réservé à la production de Logements Locatifs Sociaux	2 505 m²
SMS 04	Avenue du Cheval Blanc	Un minimum de 50% de la surface de plancher sera réservé à la production de Logements Locatifs Sociaux	7 419 m²
SMS 05	Avenue de la Libération	Un minimum de 50% de la surface de plancher sera réservé à la production de Logements Locatifs Sociaux	6 819 m²
SMS 06	Chemin de Magali	Un minimum de 50% de la surface de plancher sera réservé à la production de Logements Locatifs Sociaux	7 174 m²

SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE (ARTICLE L.151-15 DU C.U.)			
N° de la servitude	Localisation	Programme de logements	Superficie du site
SMS 1	Petit Flory Nord	Un minimum de 50% du programme de logements sera réservé à la production de Logements Locatifs Sociaux	4,10 hectares

SERVITUDE DE REALISATION DE VOIRIES NOUVELLES			
N° opération		Secteur	Bénéficiaire
PEP-1	Création d'un mail composé de voies piétonnes et automobiles, ainsi que d'aménagements paysagers, d'une largeur globale de 35 mètres	Petit Flory	Commune
PEP-2	Création d'une voie de desserte / bouclage du quartier du Petit Flory d'une emprise de 10 m	Petit Flory	Commune
PEP-3	Création d'une voie de desserte / bouclage du quartier du Petit Flory d'une emprise de 10 m.	Petit Flory	Commune